



Distr.: GÉNÉRALE

GC.9/4
9 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Neuvième session

Vienne, 3-7 décembre 2001

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-QUATRIÈME SESSION (19-22 juin 2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	3
Chapitre		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	3-16	3
II. RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION EN 2000	17	4
III. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS	18-28	4
IV. FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE L'ONUDI, Y COMPRIS LES NOUVELLES INITIATIVES POUR LA MOBILISATION DE FONDS	29	5
V. ACTIVITÉS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT	30	5
VI. REPRÉSENTATION HORS SIÈGE	31	5
VII. INDUSTRIALISATION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	32	6
VIII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES	33	6
IX. ACTIVITÉS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION	34	6
X. QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES, NON GOUVERNEMENTALES, GOUVERNEMENTALES ET AUTRES	35	6
XI. RECOMMANDATION D'UN CANDIDAT AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL	36	6

Chapitre		<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XII.	PRÉPARATIFS DE LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE	37	6
XIII.	ORDRE DU JOUR PROVISoire ET DATE DE LA VINGT-CINQUIÈME SESSION	38	6
XIV.	ADOPTION DU RAPPORT	39	6
XV.	CLÔTURE DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION	40	6
Annexes			
I.	DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA VINGT-QUATRIÈME SESSION		7
II.	DOCUMENTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL À SA VINGT-QUATRIÈME SESSION		14

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa vingt-quatrième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques des séances du Conseil (IDB.24/SR.1 à 7), où sont relatées en détail les délibérations, font partie intégrante du présent rapport.

2. Les décisions suivantes du Conseil, qui figurent à l'annexe I, se rapportent aux travaux de la Conférence générale, à sa neuvième session:

- IDB.24/Dec.3 Situation financière de l'ONUDI – modalités du plan de versement de l'Ukraine
- IDB.24/Dec.4 Programme et budgets, 2002-2003
- IDB.24/Dec.5 Barème des quotes-parts des États Membres
- IDB.24/Dec.6 Fonds de roulement
- IDB.24/Dec.7 Règlement financier
- IDB.24/Dec.8 Introduction de l'euro
- IDB.24/Dec.9 Nomination d'un commissaire aux comptes
- IDB.24/Dec.10 Questions relatives au personnel
- IDB.24/Dec.13 Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général
- IDB.24/Dec.14 Conditions d'emploi du Directeur général
- IDB.24/Dec.15 Préparatifs de la neuvième session de la Conférence générale

I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

3. La vingt-quatrième session du Conseil du développement industriel s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 19 au 22 juin 2001 (7 séances plénières – voir IDB.24/SR.1 à 7).

Participation

4. Les 53 membres du Conseil étaient représentés à la session: Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Koweït, Lesotho, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Uruguay.

5. Les 37 États Membres ci-après de l'ONUDI ont aussi participé à la session: Afrique du Sud, Angola, Azerbaïdjan, Belize, Bolivie, Brésil, Burundi, Cameroun, Danemark, Érythrée, Finlande, Grèce, Hongrie, Iraq, Israël, Jordanie, Kenya, Liban, Lituanie, Malaisie, Malte, Namibie, Nicaragua, Panama, Pays-Bas, Philippines, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Sénégal, Slovaquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie et Zimbabwe.

6. Le Saint-Siège a participé à la session en qualité d'observateur.

7. Les organismes de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés: Commission économique pour l'Europe, Corps commun d'inspection, Programme des Nations Unies pour le développement, Office des Nations Unies à Vienne.

8. L'Agence internationale de l'énergie atomique était représentée.

9. Les autres organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Centre international de génie génétique et de biotechnologie, Commission européenne, Institut international du froid, Ligue des États arabes, Organisation arabe pour le développement industriel et les industries extractives, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de l'unité africaine et Organisation internationale pour les migrations.

10. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Académie internationale des sciences technologiques, African Technology Development LINK, Association des anciens experts en développement industriel des Nations Unies, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Association soroptimiste internationale, Chambre de commerce austro-égyptienne, Centre international d'information technologique, Confédération internationale des syndicats libres, Conseil international des femmes, DEULA-Nienburg, Institut supérieur de gestion et Mountain Unlimited.

Ouverture de la session

11. La vingt-quatrième session du Conseil du développement industriel a été ouverte par le Président des vingt-deuxième et vingt-troisième sessions, M. A. Ortiz (Espagne).

Bureau de la vingt-quatrième session

12. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur, le Conseil a élu par acclamation un bureau constitué comme suit: M. P. Hosseini (République

islamique d'Iran), Président; M. Fabijanski (Pologne), M. A. G. Abdel Rahman Hasan (Soudan) et M. F. Pittaluga Fonseca (Uruguay), Vice-Présidents; et M. C. Janssens de Bisthoven (Belgique), Rapporteur.

Ordre du jour de la session

13. Le Conseil a adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2000.
5. Rapport du Comité des programmes et des budgets.
6. Financement des programmes de l'ONUDI, y compris les nouvelles initiatives pour la mobilisation de fonds.
7. Activités liées à l'environnement.
8. Représentation hors Siège.
9. Industrialisation des pays les moins avancés.
10. Questions administratives.
11. Activités du Corps commun d'inspection.
12. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
13. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général.
14. Préparatifs de la neuvième session de la Conférence générale.
15. Ordre du jour provisoire et date de la vingt-cinquième session.
16. Adoption du rapport.
17. Clôture de la session.

14. Le Conseil a adopté une proposition du Président visant à assurer l'utilisation maximale des ressources disponibles en matière de services de conférence (voir annexe I, décision IDB.24/Dec.1; IDB.24/SR.1, par. 9 et 10).

15. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles pour faciliter la rédaction des décisions et a chargé M. F. Pittaluga Fonseca (Uruguay), Vice-Président, de les présider (voir IDB.24/SR.2, par. 1 et 2).

16. Conformément à l'appendice B au règlement intérieur, les trois scrutateurs dont les noms suivent ont été désignés parmi les délégations des membres du Conseil: M^{me} M. Kujundzic (Croatie), M. J. Kinnen (Allemagne) et M. B. Amin (Pakistan).

II. RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION EN 2000

17. Le Conseil était saisi du *Rapport annuel 2000* de l'ONUDI, qui comprend le rapport sur l'exécution du programme (IDB.24/2 et Corr.1 et IDB.24/2/Add.1), et d'une note du Secrétariat sur les bureaux de promotion des investissements et de la technologie (IDB.24/CRP.7). Le débat sur le point 4 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.24/SR.2, paragraphes 4 à 55. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.24/SR.7, par. 4 et 5).

III. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS

18. Le Conseil était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa dix-septième session (IDB.24/22). Le débat sur le point 5 est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.24/SR.2, paragraphes 56 à 78 et IDB.24/SR.3, paragraphes 1 et 2.

A. Rapport financier intérimaire et rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2000-2001

19. Le Conseil était saisi du rapport financier intérimaire pour l'exercice biennal 2000-2001 présenté par le Directeur général (IDB.24/6), du *Rapport annuel 2000* (IDB.24/2 et Corr.1) et d'une liste des activités de coopération technique (IDB.24/2/Add.1). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.24/SR.7, par. 7 et 8).

B. Situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions

20. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions (IDB.24/8), d'une note du Directeur général sur les modalités du plan de versement (IDB.24/25) et d'une mise à jour des informations relatives à la situation financière (IDB.24/CRP.2). Il a examiné deux projets de décision présentés par le Président (IDB.24/L.6 et IDB.24/L.13) et a adopté la décision IDB.24/Dec.2 et, avec un amendement (IDB.24/SR.7, par. 11 à 21), la décision IDB.24/Dec.3 (voir annexe I).

C. Programme et budgets, 2002-2003

21. Le Conseil était saisi des propositions du Directeur général concernant le programme et les budgets 2002-2003 (IDB.24/3) et d'une note du Directeur général indiquant les modifications proposées au cadre de programmation (IDB.24/20). Il

a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.24/L.2) et a adopté la décision IDB.24/Dec.4 (voir annexe I).

D. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire

22. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2002-2003 (IDB.24/5). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.24/L.12) et a adopté la décision IDB.24/Dec.5 (voir annexe I).

23. M. Pittaluga Fonseca, Président des consultations informelles tenues au sujet des projets de décision, a signalé que trois opinions essentielles s'étaient dégagées concernant le barème des quotes-parts à recommander à la Conférence générale:

a) L'Union européenne a proposé un barème des quotes-parts fondé sur les colonnes 3 et 4 de l'annexe du document IDB.24/5;

b) Le Groupe des 77 et de la Chine, appuyé par la République de Corée, a proposé un barème fondé sur la colonne 7 de l'annexe du document IDB.24/5;

c) Le Japon a proposé un barème fondé sur les colonnes 5 et 6 de l'annexe du document IDB.24/5.

E. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2002-2003

24. Le Conseil était saisi des propositions du Directeur général concernant le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2002-2003 (IDB.24/4). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.24/L.3) et a adopté la décision IDB.24/Dec.6 (voir annexe I).

F. Règlement financier

25. Le Conseil était saisi d'un rapport (IDB.24/11) de la Présidente du Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au Règlement financier, S. E. M^{me} I. Freudenschuss-Reichl (Autriche). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.24/L.4) et a adopté, avec un amendement (IDB.24/SR.7, par. 28 à 30), la décision IDB.24/Dec.7 (voir annexe I).

G. Introduction de l'euro

26. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur l'introduction de l'euro (IDB.24/10). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président

(IDB.24/L.5) et a adopté la décision IDB.24/Dec.8 (voir annexe I).

H. Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999

27. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la mise en œuvre des mesures recommandées par le Commissaire aux comptes (IDB.24/9). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.24/SR.7, par. 33 et 34).

I. Nomination d'un commissaire aux comptes

28. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les candidatures pour la nomination d'un commissaire aux comptes (IDB.24/7 et Add.1). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.24/L.11) et a adopté, avec un amendement (IDB.24/SR.7, par. 35 à 38), la décision IDB.24/Dec.9 (voir annexe I).

IV. FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE L'ONU, Y COMPRIS LES NOUVELLES INITIATIVES POUR LA MOBILISATION DE FONDS

29. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le financement des programmes de l'ONU, y compris les nouvelles initiatives pour la mobilisation de fonds (IDB.24/19), du *Rapport annuel 2000* (IDB.24/2, chap. V.E et appendice B) et d'une note du Secrétariat sur l'état d'avancement des programmes intégrés (IDB.24/CRP.6). Le débat sur le point 6 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.24/SR.3, paragraphes 3 à 49. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.24/SR.7, par. 39 et 40).

V. ACTIVITÉS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT

30. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités de l'ONU liées à l'environnement (IDB.24/12). Le débat sur le point 7 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.24/SR.3, paragraphes 50 à 76. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.24/SR.7, par. 39 et 40).

VI. REPRÉSENTATION HORS SIÈGE

31. Le Conseil était saisi d'un rapport intérimaire du Directeur général sur la représentation hors Siège (IDB.24/15) et d'un document de séance sur la situation actuelle et les plans futurs présentés dans une note du Directeur général (IDB.24/CRP.5). Le débat sur le point 8 est résumé dans le compte rendu

analytique IDB.24/SR.3, paragraphes 77 à 94. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.24/SR.7, par. 39 et 40).

VII. INDUSTRIALISATION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

32. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur l'industrialisation des pays les moins avancés (IDB.24/16 et Add.1). Le débat sur le point 9 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.24/SR.4, paragraphes 1 à 16. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.24/SR.7, par. 39 et 40).

VIII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

33. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.24/13) et d'une liste du personnel présentée par le Secrétariat de l'ONUDI (IDB.24/CRP.4). Le débat sur le point 10 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.24/SR.4, paragraphes 17 à 25. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.24/L.7) et a adopté la décision IDB.24/Dec.10 (voir annexe I).

IX. ACTIVITÉS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

34. Le Conseil était saisi d'un rapport du Secrétariat sur la suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection (IDB.24/18). Le débat sur le point 11 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.24/SR.4, paragraphes 26 à 30. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.24/L.14) et a adopté la décision IDB.24/Dec.11 (voir annexe I).

X. QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES, NON GOUVERNEMENTALES, GOUVERNEMENTALES ET AUTRES

35. Le Conseil était saisi d'une note du Directeur général transmettant des demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales (IDB.24/24 et Add.1). Le débat sur le point 12 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.24/SR.6, paragraphes 31 et 32. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.24/L.8) et a adopté la décision IDB.24/Dec.12 (voir annexe I).

XI. RECOMMANDATION D'UN CANDIDAT AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

36. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat contenant un projet de contrat de nomination du Directeur général (IDB.24/14) et d'une note du Secrétariat présentant les candidats au poste de Directeur général (IDB.24/17). Le débat public sur le point 13 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.24/SR.5, paragraphes 1 à 12. Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés par le Président et a adopté les décisions IDB.24/Dec.13 et IDB.24/Dec.14 (voir annexe I).

XII. PRÉPARATIFS DE LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

37. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les préparatifs de la neuvième session de la Conférence générale (IDB.24/21) et d'une note du Directeur général sur ce sujet (IDB.24/CRP.8). Le débat sur le point 14 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.24/SR.6, paragraphes 1 à 5. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.24/L.9) et a adopté la décision IDB.24/Dec.15 (voir annexe I).

XIII. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA VINGT-CINQUIÈME SESSION

38. Le Conseil était saisi d'un document de séance contenant une note du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire et la date de la vingt-cinquième session (IDB.24/CRP.3). Le débat sur le point 15 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.24/SR.6, paragraphes 6 et 7. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.24/L.10) et a adopté la décision IDB.24/Dec.16 (voir annexe I).

XIV. ADOPTION DU RAPPORT

39. Le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.24/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive (voir compte rendu analytique IDB.24/SR.7, par. 51 à 53).

XV. CLÔTURE DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION

40. Le 22 juin 2001, à 17 h 35, le Conseil a clos sa vingt-quatrième session (voir IDB.24/SR.7, par. 54 à 67).

Annexe I

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA VINGT-QUATRIÈME SESSION

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
IDB.24/Dec.1	Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence (IDB.24/SR.1, par. 9 et 10)	12
IDB.24/Dec.2	Situation financière de l'ONUDI (IDB.24/SR.7, par. 9 et 10)	12
IDB.24/Dec.3	Situation financière de l'ONUDI – modalités du plan de versement de l'Ukraine (IDB.24/SR.7, par. 11 à 21)	12
IDB.24/Dec.4	Programme et budgets, 2002-2003 (IDB.24/SR.7, par. 22 et 23)	13
IDB.24/Dec.5	Barème des quotes-parts des États Membres (IDB.24/SR.7, par. 24 et 25)	13
IDB.24/Dec.6	Fonds de roulement (IDB.24/SR.7, par. 26 et 27)	13
IDB.24/Dec.7	Règlement financier (IDB.24/SR.7, par. 28 à 30)	14
IDB.24/Dec.8	Introduction de l'euro (IDB.24/SR.7, par. 31 et 32)	14
IDB.24/Dec.9	Nomination d'un commissaire aux comptes (IDB.24/SR.7, par. 35 à 38)	15
IDB.24/Dec.10	Questions relatives au personnel (IDB.24/SR.7, par. 41 et 42)	15
IDB.24/Dec.11	Activités du Corps commun d'inspection (IDB.24/SR.7, par. 43 et 44)	15
IDB.24/Dec.12	Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales (IDB.24/SR.7, par. 45 et 46)	16
IDB.24/Dec.13	Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général (IDB.24/SR.5, par. 3 et 4)	16
IDB.24/Dec.14	Conditions d'emploi du Directeur général (IDB.24/SR.5, par. 5 et 6)	16
IDB.24/Dec.15	Préparatifs de la neuvième session de la Conférence générale (IDB.24/SR.7, par. 47 et 48)	20
IDB.24/Dec.16	Ordre du jour provisoire et date de la vingt-cinquième session (IDB.24/SR.7, par. 49 et 50)	21

**IDB.24/Dec.1 UTILISATION DES
RESSOURCES DISPONIBLES
EN MATIÈRE DE SERVICES
DE CONFÉRENCE**

Le Conseil de développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingt-quatrième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1^{re} séance plénière
19 juin 2001*

**IDB.24/Dec.2 SITUATION FINANCIÈRE
DE L'ONUUDI**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.24/8;

b) Étant donné le niveau inquiétant des arriérés de contributions dus à l'ONUUDI, a prié instamment les États Membres et les anciens États Membres qui n'avaient pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés correspondant à des exercices antérieurs, de le faire sans plus tarder.

*7^e séance plénière
22 juin 2001*

**IDB.24/Dec.3 SITUATION FINANCIÈRE DE
L'ONUUDI – MODALITÉS DU
PLAN DE VERSEMENT DE
L'UKRAINE**

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé sa décision IDB.19/Dec.5;

b) A aussi rappelé le rapport du groupe de discussion à composition non limitée chargé d'étudier les mesures applicables pour obtenir le versement dans les délais des quotes-parts (IDB.19/12 et Corr.1), et en particulier ses paragraphes 13 et 14;

c) S'est félicité que l'Ukraine souhaite régler ses arriérés (IDB.24/25, annexe);

d) A noté les conditions particulières auxquelles l'Ukraine devait faire face et l'importance du montant dû pour la période 1994-2001;

e) A prié le Directeur général de négocier avec l'Ukraine un accord relatif à un plan de versement, ayant à l'esprit la capacité de l'Ukraine à régler ses arriérés, telle qu'elle ressort de l'annexe au document IDB.24/25, et de présenter le plan pour décision à la neuvième session de la Conférence générale;

f) A noté que le plan de versement à convenir, qui était subordonné au versement dans les délais des arriérés de contributions, devrait avoir une durée aussi proche que possible de cinq ans mais ne dépassant pas 15 ans.

*7^e séance plénière
22 juin 2001*

**IDB.24/Dec.4 PROGRAMME ET BUDGETS,
2002-2003**

Le Conseil du développement industriel:

a) A adopté, en vue de les soumettre à la Conférence générale pour examen et approbation, le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2002-2003 figurant dans le document IDB.24/3;

b) A recommandé à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses brutes d'un montant de 137 922 300 € à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 133 689 800 € et sur le poste Autres recettes à hauteur de 4 232 500 €;

c) A également recommandé à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses brutes d'un montant total de 22 372 600 € aux fins du budget opérationnel de l'exercice biennal 2002-2003, montant à imputer sur les contributions volontaires à hauteur de 21 998 000 € et sur le poste Autres recettes à hauteur de 374 600 € conformément aux dispositions du Règlement financier.

*7^e séance plénière
22 juin 2001*

**IDB.24/Dec.5 BARÈME DES QUOTES-PARTS
DES ÉTATS MEMBRES**

Le Conseil du développement industriel:

a) A examiné le document IDB.24/5 sur le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire;

* Un membre du Comité a réservé sa position sur ce chiffre.

b) N'a pas été à même de parvenir à un consensus, trois opinions différentes s'étant dégagées sur la question, ainsi qu'il ressort du paragraphe 23 du rapport sur les travaux de la session;

c) A recommandé à la Conférence générale d'établir un barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2002-2003, en tenant compte des opinions susmentionnées.

*7^e séance plénière
22 juin 2001*

IDB.24/Dec.6 FONDS DE ROULEMENT

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du document IDB.24/4;

b) A recommandé à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement et l'objet approuvé du Fonds pour l'exercice biennal 2002-2003 restent les mêmes que pour l'exercice biennal 2000-2001;

c) A prié instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible qu'on ait à effectuer des prélèvements pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.

*7^e séance plénière
22 juin 2001*

IDB.24/Dec.7 RÈGLEMENT FINANCIER

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du rapport du Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au Règlement financier, publié sous la cote IDB.24/11;

b) A recommandé à la Conférence générale de créer simultanément un compte spécial pour certaines activités au titre du Service des bâtiments et un compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique, comptes qui ne seraient pas assujettis aux articles 4.2 b) et 4.2 c) du Règlement financier, étant entendu que le Secrétariat mettrait tout en œuvre pour utiliser pleinement les fonds inscrits au budget à cet effet pour chaque exercice biennal;

c) A prié le Directeur général, à la fin de chaque exercice biennal, de présenter à la Conférence générale, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel, un rapport portant sur l'état et le solde de ces comptes aussi bien que les

rapports du Commissaire aux comptes à leur sujet et l'affectation prévue des fonds inutilisés desdits comptes spéciaux;

d) A décidé de prolonger le mandat du Groupe de travail intersessions, sous la présidence de l'Autriche, pour qu'il présente, au Comité des programmes et des budgets, des propositions d'amendements au Règlement financier.

*7^e séance plénière
22 juin 2001*

IDB.24/Dec.8 INTRODUCTION DE L'EURO

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations que le Secrétariat lui a communiquées dans le document IDB.24/10 concernant l'introduction de l'euro;

b) A recommandé à la Conférence générale de noter que tous les éléments de l'actif et du passif, toutes les réserves et tous les soldes inutilisés libellés en schillings seraient convertis en euros au taux de change fixe de 13,7603 schillings pour 1 €;

c) A également recommandé à la Conférence de noter que le Directeur général continuerait de tenir les comptes extrabudgétaires en dollars des États-Unis, si nécessaire, mais qu'aux fins de l'établissement des états financiers, il convertirait en euros tous les éléments de l'actif et du passif, toutes les réserves et tous les soldes inutilisés ainsi libellés par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'établissement des états;

d) A recommandé à la Conférence générale de décider de retenir, pour la conversion en euros de tous les montants libellés en dollars et correspondant à l'actif, au passif, aux réserves et aux soldes inutilisés du Fonds général, du Fonds de roulement et d'autres fonds du Siège au 31 décembre 2001, le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur en décembre 2001.

*7^e séance plénière
22 juin 2001*

IDB.24/Dec.9 NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations fournies dans les documents IDB.24/7 et Add.1;

b) A également pris note de la conclusion 2001/8 du Comité des programmes et des budgets;

c) A pris acte du fait que des consultations se poursuivaient afin que la Conférence générale puisse nommer un commissaire aux comptes de l'ONUDI pour une période de deux ans commençant le 1^{er} juillet 2002, conformément au mandat spécifié dans le Règlement financier de l'ONUDI.

*7^e séance plénière
22 juin 2001*

IDB.24/Dec.10 QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations présentées dans le document IDB.24/13;

b) A noté les modifications qui, conformément à l'article 13.3 du Statut du personnel, avaient été apportées au tableau I et aux annexes I et II du Statut afin de les rendre conformes aux décisions de l'Assemblée générale énoncées dans la résolution 55/223;

c) A également noté les modifications apportées à la disposition 103.12 et aux appendices A, C, E et G du Règlement du personnel;

d) A recommandé à la Conférence générale les candidats suivants à l'élection des deux membres et des deux membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour la période biennale 2002-2003:

Membres: M. Yuji Amamiya
(Japon)
M. Constancio R. Vingno, Jr.
(Philippines)

Membres suppléants: M. Mlulani M. L. Singaphi
(Afrique du Sud)
..... (pays)

*7^e séance plénière
22 juin 2001*

IDB.24/Dec.11 ACTIVITÉS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé la décision IDB.22/Dec.7;

b) A pris note des renseignements fournis par le Secrétariat dans le document IDB.24/18;

c) A accepté la mise en place, par l'intermédiaire des organes directeurs, du dispositif pilote de suivi de l'application des recommandations approuvées du Corps commun d'inspection qui est esquissé dans le document IDB.24/18.

*7^e séance plénière
22 juin 2001*

IDB.24/Dec.12 DEMANDES DE STATUT CONSULTATIF PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations fournies dans les documents IDB.24/24 et Add.1;

b) A décidé, conformément à l'Article 19.1 b) de l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux directives concernant les relations de l'ONUDI avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, annexe, par. 17), d'accorder le statut consultatif auprès de l'ONUDI aux quatre organisations non gouvernementales suivantes:

- AIESEC International
- Association internationale ZNANIE
- Chambre de commerce austro-arabe
- Fondation internationale de l'énergie.

*7^e séance plénière
22 juin 2001*

IDB.24/Dec.13 RECOMMANDATION D'UN CANDIDAT AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil du développement industriel, agissant en application de l'Article 11.2 de l'Acte constitutif, a décidé de recommander à la Conférence générale de nommer M. Carlos Magariños Directeur général de l'ONUDI pour une période de quatre ans, à compter du 8 décembre 2001 ou jusqu'au moment où le Directeur général nommé lors de la onzième session ordinaire de la Conférence générale prendra ses fonctions, si cette dernière est postérieure.

*6^e séance plénière
21 juin 2001*

IDB.24/Dec.14 CONDITIONS D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil du développement industriel, comme suite à sa décision IDB.24/Dec.13, et agissant en application de l'article 103 du règlement intérieur de la Conférence générale, a décidé de recommander à la Conférence d'approuver le projet de contrat annexé au présent projet de décision, qui fixe les conditions d'emploi du Directeur général, notamment le traitement et les autres émoluments attachés à cette fonction.

*6^e séance plénière
21 juin 2001*

Annexe

PROJET DE CONTRAT DE NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE PRÉSENT CONTRAT est établi

entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ci-après dénommée l'Organisation), d'une part,

et Carlos Magariños (ci-après dénommé le Directeur général), d'autre part.

ATTENDU

Que le Directeur général, sur recommandation du Conseil, a été dûment nommé par la Conférence à sa neuvième session, tenue en décembre 2001.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

1. Mandat

Le Directeur général est nommé à compter du huitième jour de décembre deux mille un (2001), pour une période de quatre ans, ou jusqu'au moment où le Directeur général nommé lors de la onzième session ordinaire de la Conférence générale prendra ses fonctions, si cette dernière date est postérieure.

2. Lieu officiel d'affectation

Le lieu officiel d'affectation du Directeur général est Vienne (Autriche).

3. Fonctions officielles

Conformément à l'Article 11 de l'Acte constitutif de l'Organisation, le Directeur général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation.

4. Privilèges et immunités

Le Directeur général jouit de tous les privilèges et immunités en rapport avec ses fonctions, conformément à l'Article 21 de l'Acte constitutif de l'Organisation et à tout instrument juridique pertinent en vigueur ou futur.

5. Statut du personnel

Le Directeur général est assujéti au Statut du personnel de l'Organisation, ainsi qu'aux amendements qui pourraient y être apportés, dans la mesure où ils lui sont applicables.

6. Traitement soumis à retenue et indemnités

a) Le traitement annuel brut du Directeur général est de deux cent cinq mille trois cent neuf (205 309) dollars des États-Unis, correspondant à un traitement annuel net de base équivalent à cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze (137 492) dollars des États-Unis (taux prévu pour les fonctionnaires ayant des charges de famille) ou à cent vingt-deux mille deux cent soixante-huit (122 268) dollars des États-Unis (taux prévu pour les fonctionnaires sans charges de famille). Le traitement brut et le traitement net de base sont ajustés chaque fois que l'Assemblée générale décide d'ajuster le traitement brut et le traitement net de base du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur;

b) Il/Elle bénéficie de l'indemnité de poste ainsi que des indemnités et prestations – y compris les prestations de sécurité sociale – auxquelles un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs du Secrétariat de l'ONUDI aurait droit, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation, sous réserve que l'objet de tels émoluments, indemnités ou prestations n'ait pas déjà été couvert par d'autres dispositions du présent contrat;

c) Le Directeur général reçoit une indemnité de représentation de trois cent soixante et un mille deux cents (361 200) schillings autrichiens par an, soit vingt-six mille deux cent quarante-neuf (26 249) euros au 1^{er} janvier 2002, ajustée pour tenir compte du taux d'inflation pris en considération pour l'établissement du budget, afin de pouvoir assumer sa part des dépenses de représentation encourues par l'Organisation;

d) Il/Elle reçoit une indemnité de logement s'élevant à six cent onze mille quatre cent soixante (611 460) schillings autrichiens par an, soit quarante-quatre mille quatre cent trente-sept (44 437) euros au 1^{er} janvier 2002, ajustée pour tenir compte du taux

d'inflation pris en considération pour l'établissement du budget;

e) Le traitement, les indemnités et les prestations précités auxquels le Directeur général a droit en vertu du présent contrat sont ajustés par le Conseil, après consultation avec le Directeur général, afin d'être alignés sur ceux des chefs de secrétariat d'autres institutions spécialisées appliquant le régime commun des Nations Unies.

7. Dispositions relatives à la pension¹

Variante A

Le Directeur général est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies conformément aux dispositions de l'article d) de la décision IDB.10/Dec.17 du Conseil du développement industriel. Sa rémunération considérée aux fins de la pension est déterminée et ajustée conformément aux dispositions des articles 54 c) et b) des Statuts et règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Variante B

Le Directeur général n'est pas affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Il perçoit à la place, conformément à la résolution 47/203 de l'Assemblée générale, un montant correspondant à 15,8 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, c'est-à-dire au montant que l'Organisation verserait à la Caisse, à titre de complément de sa rémunération.

8. Monnaie dans laquelle sont payés les émoluments

Les émoluments sont payés dans la monnaie servant à cet effet pour le personnel de la catégorie des administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur.

9. Préavis de démission

Le Directeur général peut à tout moment donner par écrit un préavis de démission de trois mois au Conseil, qui est autorisé à accepter sa démission au nom de la Conférence générale, auquel cas, à l'expiration de ce délai de préavis, il cesse d'être Directeur général de l'Organisation et le présent contrat est résilié.

¹ La variante A figurera dans le contrat si le Directeur général élu sera affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. La variante B est applicable dans le cas contraire.

10. Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur le huitième jour de décembre 2001.

SIGNÉ ce jour de 2001, à Vienne.

(.....) (.....)

Le Président de
la Conférence
agissant au nom
de l'Organisation

Le Directeur général

IDB.24/Dec.15 PRÉPARATIFS DE LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations contenues dans le document IDB.24/21;

b) A adopté l'ordre du jour provisoire ci-après pour la neuvième session de la Conférence générale:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Pouvoirs des représentants à la session.
6. Élection aux organes:
 - a) Conseil du développement industriel;
 - b) Comité des programmes et des budgets.
7. Rapports annuels du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 1999 et 2000.
8. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions ordinaires.
9. Forum sur le développement industriel.
10. Questions financières:
 - a) Barème des quotes-parts des États Membres;

- b) Situation financière de l'ONUDI;
- c) Fonds de roulement;
- d) Règlement financier;
- e) Introduction de l'euro;
- f) Nomination d'un commissaire aux comptes.

11. Cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005.

12. Programme et budgets, 2002-2003.

13. La dimension régionale.

14. Centre international pour la science et la technologie de pointe.

15. Participation de l'ONUDI à la Convention de Vienne sur le droit des traités entre États et organisations internationales et entre organisations internationales du 21 mars 1986.

16. Comité des pensions du personnel de l'ONUDI.

17. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.

18. Nomination du Directeur général.

19. Date et lieu de la dixième session.

20. Clôture de la session.

c) A décidé de tenir un forum au cours de la session de la Conférence générale (point 9 de l'ordre du jour provisoire);

d) A recommandé à la Conférence que les points 7 à 17 de l'ordre du jour provisoire soient renvoyés à une grande commission de la Conférence;

e) A recommandé que, compte tenu de l'expérience acquise lors de la préparation des

sessions précédentes de la Conférence, le Président de la vingt-quatrième session dirige les consultations informelles pour la préparation de la neuvième session de la Conférence.

*7^e séance plénière
22 juin 2001*

IDB.24/Dec.16 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA VINGT- CINQUIÈME SESSION

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.24/CRP.3;

b) A décidé d'adopter l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa vingt-cinquième session:

1. Élection du Bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2001.

4. Situation financière de l'ONUDI.

5. Bureaux de promotion des investissements et de la technologie.

6. Activités du Corps commun d'inspection intéressant l'ONUDI.

7. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.

8. Ordre du jour provisoire et date de la vingt-sixième session.

c) A décidé de tenir sa vingt-cinquième session les 15 et 16 mai 2002.

*7^e séance plénière
22 juin 2001*

Annexe II

DOCUMENTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL À SA VINGT-QUATRIÈME SESSION

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.24/1	3	Ordre du jour provisoire
IDB.24/1/Add.1	3	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.24/2 et Corr.1	4	<i>Rapport annuel 2000</i> de l'ONUDI. Rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2000-2001
IDB.24/2/Add.1	4	<i>Annual Report of UNIDO 2000</i> . Interim programme performance report for the biennium 2000-2001. List of technical cooperation activities
IDB.24/3	5	Programme et budgets, 2002-2003. Propositions du Directeur général
IDB.24/4	5	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2002-2003. Propositions du Directeur général
IDB.24/5	5	Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2002-2003. Note du Secrétariat
IDB.24/6 et Corr.1	5	Rapport financier intérimaire pour l'exercice biennal 2000-2001. Présenté par le Directeur général
IDB.24/7 et Add.1	5	Candidatures pour la nomination d'un commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
IDB.24/8	5	Situation financière, y compris les arriérés de contributions. Rapport du Directeur général
IDB.24/9	5	Mise en œuvre des mesures recommandées par le Commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
IDB.24/10	5	Introduction de l'euro. Note du Secrétariat
IDB.24/11	5	Rapport de la Présidente du Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au Règlement financier, S. E. M ^{me} Irene Freudenschuss-Reichl (Autriche)
IDB.24/12	7	Activités de l'ONUDI liées à l'environnement. Rapport du Directeur général
IDB.24/13	10	Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général
IDB.24/14	13	Projet de contrat de nomination du Directeur général. Note du Secrétariat
IDB.24/15	8	Représentation hors Siège. Rapport intérimaire du Directeur général
IDB.24/16 et Add.1	9	Industrialisation des pays les moins avancés. Rapport du Directeur général
IDB.24/17	13	Candidats au poste de Directeur général. Note du Secrétariat
IDB.24/18	11	Suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection. Rapport du Secrétariat

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.24/19	6	Financement des programmes de l'ONUDI, y compris les nouvelles initiatives pour la mobilisation de fonds. Rapport du Directeur général
IDB.24/20	5	Cadre de programmation. Rapport du Directeur général
IDB.24/21	14	Préparatifs de la neuvième session de la Conférence générale. Rapport du Directeur général
IDB.24/22	5	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa dix-septième session
IDB.24/23	-	Liste des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
IDB.24/24 et Add.1	12	Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales. Note du Directeur général
IDB.24/25	5	Situation financière de l'ONUDI. Modalités du plan de versement. Note du Directeur général
IDB.24/CRP.1	3	List of documents
IDB.24/CRP.2	5	Updated information on the financial situation of UNIDO
IDB.24/CRP.3	15	Provisional agenda and date of the twenty-fifth session. Note by the Director-General
IDB.24/CRP.4	10	List of staff of the UNIDO Secretariat. Submitted by the Secretariat
IDB.24/CRP.5	8	Field representation. Current situation and future plans. Note by the Director-General
IDB.24/CRP.6	6	Status of integrated programmes. Note by the Secretariat
IDB.24/CRP.7	4	Investment and Technology Promotion Offices. Note by the Secretariat
IDB.24/CRP.8	14	Preparations for the ninth session of the General Conference. Note by the Director-General
IDB.24/CRP.9	-	Liste des participants